



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION

**AVENANT N°1 POUR LA PERIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2026**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
NIORTAIS
ET LA MISSION LOCALE
DES JEUNES SUD DEUX-SEVRES**

La présente convention constitue le cap qui permet aux partenaires signataires de partager des objectifs, des principes de coopération et de prioriser leurs actions, dans le cadre de leurs compétences respectives. Cette démarche converge avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



ENTRE les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Niortais, domiciliée 140 rue des Equarts CS 28770 79027 CEDEX,
représentée par M. Jérôme BALOGÉ, Président
d'une part

ET

L'Association Mission Locale des Jeunes Sud Deux-Sèvres, dont le siège est situé, 4, rue François Viète
- 79 000 NIORT, représentée par Monsieur Eric PERSAIS, Président, dûment habilité à cet effet.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 qui mentionne dans son article 12 relatif à la durée et à la date d'effet, les termes « jusqu'au 31 décembre 2025 » sont remplacés par « jusqu'au 31 décembre 2026 ».

Communauté d'Agglomération
Du Niortais
Le Président

Jérôme BALOGÉ

Mission Locale des Jeunes
Sud Deux-Sèvres
Le Président

Eric PERSAIS